

À deux pas de chez nous

Cette chronique est spécialement consacrée aux activités locales. Découvrez, au fil de ces articles, les actions et réalisations menées aux quatre coins de l'île !



Arrondissement de Saint-Laurent

Projet de suivi des collectes et des bacs

à déchets à l'aide de puces électroniques. L'augmentation constante des coûts liés à la gestion des matières résiduelles pèse de plus en plus sur les budgets des administrations municipales. Pour y remédier, certains fournisseurs d'équipements et de services de collecte offrent diverses technologies permettant un meilleur contrôle des opérations de collecte et, par conséquent, une meilleure maîtrise des coûts qui y sont rattachés.

C'est dans ce contexte qu'à partir d'avril 2015, l'arrondissement équipera progressivement ses quelque 40 000 bacs (déchets, matières organiques et recyclables) d'un transpondeur, c'est-à-dire d'une puce électronique avec radiofréquence RFID, afin de suivre plus efficacement la collecte de ses bacs.

Dans une première phase, cette opération sera effectuée sur les bacs à déchets. Par la suite, ce sera au tour des bacs de matières organiques, qui seront distribués à compter de l'automne 2015 dans les bâtiments de 4 logements et moins. Les bacs de recyclage viendront ensuite.

Un projet pilote concluant

L'arrondissement a pris cette orientation à la suite d'un projet pilote qui s'est déroulé de mai à octobre 2014. En collaboration avec les firmes Entreprise Sanitaire FA et Latéral Innovations, Saint-Laurent a procédé à l'installation de puces électroniques sur 1 000 bacs à déchets dans l'un de ses 4 secteurs de collectes résidentielles, ce qui correspond à 1 425 unités d'habitation.

Ce projet pilote s'est avéré un succès, car il a permis d'atteindre tous les objectifs poursuivis :

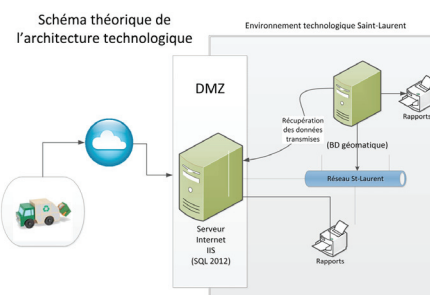
- La technologie RFID utilisée pour gérer les bacs fonctionne adéquatement.
- L'arrondissement a acquis une expérience importante qui lui permettra de mieux informer les citoyens lors de l'implantation officielle du projet.
- Les informations obtenues apportent des avantages notables pour améliorer les services aux citoyens et optimiser l'utilisation du parc de bacs.
- Le nouveau système permettra de vérifier si le poids des matières recueillies correspond bien à celui des matières facturées par les différents sites de dépôt.

En décembre 2014, l'arrondissement a lancé un appel d'offres pour l'ensemble de ses collectes. Compte tenu des résultats positifs du projet pilote, cet appel d'offres incluait une clause spécifiant que les camions devaient tous être équipés d'un système de transmission de données (voir schéma) permettant de lire les puces électroniques installées sur les bacs et de transmettre les informations collectées vers une application nommée GoBacs.

Bonifier un système existant

Utilisant la géomatique, l'application GoBacs gère déjà l'ensemble des bacs de l'arrondissement, lesquels sont géolocalisés sur une carte comportant les adresses de tous les citoyens. Elle gère également l'inventaire et l'historique des bacs (installation, réparations et remplacement). Un outil de construction de requêtes pour l'ensemble des renseignements conservés sur chaque bac permet d'extraire des données de gestion sous forme de rapports et en différents formats. Il fournit également ces résultats sous forme de graphiques sur la carte du territoire.

À titre d'exemple, un employé peut effectuer une requête pour connaître le nombre de bacs à déchets qui ont eu plus de deux réparations



depuis les trois dernières années, dans un secteur précis et pour des bâtiments de type duplex. Le résultat s'affiche alors sur la carte du territoire avec un rapport sur les bacs sélectionnés, résultat qui peut être exporté vers d'autres applications. Les sélections peuvent aussi être effectuées en traçant des polygones sur la carte ou en déterminant certaines distances à partir d'un point précis de la carte.

Avec l'arrivée des puces sur l'ensemble des bacs, l'application GoBacs deviendra un outil encore plus performant pour soutenir l'ensemble des opérations liées à la gestion des collectes et améliorer les services aux citoyens.

Conclusion

Cette initiative de Saint-Laurent démontre bien que les systèmes informatiques adaptés aux collectes offrent désormais aux municipalités des moyens tangibles et efficaces pour suivre de près et en permanence l'état de leur parc de bacs et les circuits de collecte, tout en permettant de réaliser des économies de temps et d'argent à court, moyen et long terme.

C'est donc une véritable petite révolution que s'apprêtent à vivre le monde municipal et l'industrie des collecteurs dans un avenir rapproché.

Profil de l'arrondissement

Superficie : 43 km²
Population : 100 000
Unités d'habitation : 41 500

Responsable : Gaby Beaulac

Chef de division – Environnement
et Protection du territoire
514 855-6000, poste 4287
gbeaulac@ville.montreal.qc.ca



Ville de Côte Saint-Luc

Gestion publique des
matières résiduelles :

l'exemple d'une cour de voirie.

Nous savons désormais qu'un des grands défis de l'heure pour les municipalités consiste à gérer de façon responsable les matières résiduelles produites sur leur territoire. Pour y parvenir, elles offrent elles-mêmes le service ou octroient des contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles d'origine résidentielle et, de plus en plus, pour les matières issues des commerces et des services municipaux. Un dossier complexe auquel la Ville de Côte Saint-Luc a su s'adapter en se perfectionnant au fil des années.

Plus particulièrement, c'est à l'intérieur de sa cour de voirie municipale que la Ville est parvenue à assurer une gestion intégrée et exemplaire de ses matières résiduelles.

Ouverte tout au long de l'année, la cour est un lieu où, d'une part, les employés cols bleus de la Ville peuvent déposer les matières ramassées spontanément en bordure de rue et celles provenant des travaux municipaux, et, d'autre part, les citoyens, les institutions, commerces et industries (ICI : écoles, institutions religieuses, petits commerces) et les entrepreneurs (ex. : jardiniers, paysagistes) peuvent effectuer des dépôts volontaires.

Dans la cour...

Un employé municipal exerce un contrôle à chacune des entrées et sorties dans la cour à partir de son poste de travail - un cabanon situé à la guérite. Les citoyens et les entrepreneurs peuvent déposer gratuitement leurs matériaux, dont le volume quotidien doit être équivalent à celui d'un coffre de voiture. Le nombre de visites par année est illimité. Une preuve de résidence est exigée pour les citoyens alors que les entrepreneurs doivent présenter leur permis annuel (125 \$) délivré par la Ville.



Des frais s'appliquent lorsque le volume des matériaux déposés lors d'une visite équivaut à celui d'une boîte d'un camion de 4 ou 6 roues. Un règlement municipal encadre ces activités et précise les frais selon le volume et les catégories de matières. À titre d'exemple, le coût maximal d'un chargement est de 90 \$ pour un gros camion de 6 roues qui contiendrait des encombrants ou des résidus de construction, de rénovation, de démolition (CRD) et d'excavation.

En 2014, la cour municipale a reçu plus de 1 307 visiteurs et, dans 78 % des cas, il y a eu une transaction financière, dont l'achat de sacs en papier pour la collecte des résidus mélangés.

Les catégories de matières sujettes à la tarification sont les encombrants (frigos, meubles, tapis, etc.), les ordures ménagères, les résidus verts (feuilles mortes, gazon, branches, etc.), les résidus de CRD (gypse, bois, bardeaux d'asphalte, etc.) et certains résidus d'excavation acceptés (ciment, béton, brique, etc.).

Les catégories de matières gratuites et illimitées en quantité sont les matières visées par la **Responsabilité élargie des producteurs** (REP), les cartouches d'encre, les matières recyclables, les résidus alimentaires ainsi que les métaux et les résidus domestiques dangereux (RDD).

En ce qui a trait aux pneus, les citoyens sont dirigés vers les ateliers mécaniques et les écocentres.

Responsabilité élargie des producteurs
Soulignons que la Ville a adhéré aux divers programmes de récupération gratuits offerts

aux municipalités en vertu de la REP : **ARPE-Québec** (produits électroniques), **Appel à recycler** (piles), **RecycFluo** (lampes au mercure), **Éco-peinture** (peintures et leurs contenants), **SOGHU** (huiles, liquides de refroidissement, antigels, filtres, contenants et autres produits assimilables).

Les efforts mis de l'avant montrent clairement la volonté de la Ville d'encourager et de soutenir les comportements plus respectueux de l'environnement et les bonnes pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles, tant chez ses employés que dans la communauté. Félicitations pour cette réussite !

Profil de la ville

Superficie : 6,81 km²

Population : 32 914

Responsable : Béatrice Newman

Directrice adjointe – Travaux publics

514 485-6868, poste 3002

bnewman@cotesaintluc.org



Ville de Kirkland

Site de compostage
des feuilles mortes

La Ville de Kirkland

est l'une des rares municipalités au Québec à pouvoir se féliciter de mener des activités de compostage municipales sur son territoire. En moyenne, plus de 350 tonnes de feuilles sont acheminées annuellement sur le site de la carrière Meloche, partenaire de la Ville dans ces activités.

Les feuilles, collectées à l'automne par les employés municipaux, sont acheminées vers la carrière où elles sont transformées en compost, un engrais naturel de qualité que, le printemps venu, la Ville redistribue aux citoyens. Depuis quelques années, c'est la compagnie Mironor qui, en vertu d'un appel d'offres annuel, est chargée de retourner les andains de feuilles. Un tamisage est ensuite effectué au printemps suivant par une entreprise privée.

Chaque année, dès la fin septembre, les citoyens peuvent se procurer gratuitement des sacs en papier pour la collecte des feuilles mortes à raison de 10 par adresse civique, jusqu'à épuisement des stocks (environ 60 000 sacs). Cette initiative a vu le jour il y a une dizaine d'années.

Espace occupé

Historiquement, l'exploitation de la carrière a pris fin en 1975; en 1976, elle est devenue un site d'enfouissement dont les activités ont cessé au début des années 1990. Actuellement, le site est utilisé à la fois à des fins industrielles, dans sa partie ouest, et à des fins récréatives, dans sa partie est. L'aire de manœuvre de la Ville à la carrière représente près de 10 000 m², et les matières couvrent environ 40 % de cette superficie. Le site compte actuellement 3 andains de feuilles, et chacun mesure 80 m de longueur, 5 m de largeur et 2 m de hauteur. Il y a également un petit amoncellement de copeaux de bois qui proviennent des activités municipales de déchiquetage des branches. Les copeaux de bois sont également redistribués gratuitement aux citoyens, chaque printemps.

Le saviez-vous ?

Marcel Meloche, fondateur de la carrière qui porte son nom, est aussi connu comme le maire fondateur de la Ville de Kirkland (1961). À l'époque, la carrière était pratiquement la seule industrie sur le territoire et fournissait la pierre pour la construction des maisons et des routes dans la région.

Profil de la ville

Superficie : 9,63 km²

Population : 21 154

Responsable : Alexandre Gervais

Chef de section – Environnement

514 694-4100, poste 3414

agervais@ville.kirkland.qc.ca